



Ecole de musique du canton de Redange
1, rue du Lycée
L-8508 Redange/Attert

Tél : 23 62 08 76

E-mail : info@emcr.lu
www.emcr.lu

Fiche d'inscription

Année scolaire 2024-2025

Elève

Nom :

Prénom :

Adresse :

CP, Ville :

Date de naissance :

O masc.

O fém.

Matricule (obligatoire !) :

Téléphone fixe :

Gsm :

E-mail :

Tuteur (en cas de mineurs)

Nom :

Prénom :

Adresse :

CP, Ville :

Téléphone fixe :

GSM :

E-mail :

O père

O mère

O autre

COURS COLLECTIFS – EVEIL MUSICAL – FORMATION MUSICALE

Eveil musical 1.2 à partir de 5 ans

O mardi 14.00-15.00	O jeudi 14.00-15.00	O samedi 11.00-12.00
O mardi 16.30-17.30	O jeudi 16.30-17.30	

Eveil musical 2.1 à partir de 6 ans

O mardi 15.15-16.15	O jeudi 15.15-16.15	O samedi 09.00-10.00
		O samedi 10.00-11.00

Les parents voudront accompagner leur enfant au premier cours pour recevoir les informations nécessaires sur le fonctionnement des classes.

Formation musicale obligatoire à partir de 7 ans

Formation musicale 1

	O mardi 14.00-15.00	O jeudi 14.00-15.00	O samedi 09.00-10.00
	O mardi 16.00-17.00	O jeudi 16.00-17.00	O samedi 10.00-11.00
			O samedi 11.00-12.00

Formation musicale 2

	O mardi 14.00-16.00	O jeudi 14.00-16.00	O samedi 09.00-11.00
	O mardi 15.00-17.00	O jeudi 15.00-17.00	O samedi 10.00-12.00

Formation musicale 3

	O mardi 13.45-15.45	O jeudi 13.45-15.45	O samedi 08.45-10.45
	O mardi 16.00-18.00	O jeudi 16.00-18.00	

Formation musicale 4

	O mardi 13.45-15.45	O jeudi 13.45-15.45	O samedi 08.45-10.45
		O jeudi 16.00-18.00	

Formation musicale M1

			O samedi 11.00-13.00
--	--	--	----------------------

Formation musicale M2

		O vendredi 15.30-17.30	
--	--	------------------------	--

Formation musicale 1 / 2 accélérée (adolescents/adultes)

O lundi 18.00-20.00		O vendredi 18.00-20.00
---------------------	--	------------------------

Formation musicale 3 / 4 accélérée

O lundi 18.00-20.00	O jeudi 18.00-20.00	
---------------------	---------------------	--

Pour toutes les classes de formation musicale les horaires peuvent varier en fonction du nombre d'inscriptions d'élèves. La direction se réserve le droit de supprimer des cours.

COURS COLLECTIFS – CHORALE POUR ENFANTS (7-11 ans)

O samedi 10.00-11.00		
----------------------	--	--

COURS COLLECTIFS – FORMATION THEATRALE

Kannertheater (7-13 ans)

	O jeudi 16.30-18.00 (7 – 9 ans)	
	O mercredi 16.30-18.00 (10 – 13 ans)	

Cours de base scène (à partir de 14 ans)

	O mercredi 18.00-19.30	
--	------------------------	--

COURS INDIVIDUELS – FORMATION INSTRUMENTALE – CHANT

(prière de mettre une croix dans la case de l'instrument choisi)

	Flûte traversière	6 ans	
	Hautbois	6 ans	
	Saxophone	6 ans	
	Basson	6 ans	
	Clarinette	6 ans	
	Petits cuivres (trompette/cornet/bugle)	6 ans	
	Cor en fa	6 ans	
	Trombone	6 ans	
	Gros cuivres (baryton/euphonium/basse)	6 ans	
	Percussion	6 ans	
	Accordéon	7 ans	
	Piano	7 ans	
	Keyboard	7 ans	
	Violon / Alto	7 ans	
	Violoncelle	7 ans	
	Guitare classique	7 ans	
	Harpe	8 ans	
	Guitare acoustique	10 ans	
	Guitare électrique	10 ans	
	Guitare basse	10 ans	
	Contrebasse	10 ans	
	Drumset	10 ans	Test d'admission
	Claviers Rock / Pop	11 ans	
	Chant moderne / musical	11 ans	Test d'admission
	Chant classique	11 ans	Test d'admission
	Chant baroque	11 ans	Test d'admission
	Diction	14 ans	
	Formation théâtrale	14 ans	
	Jazz	15 ans	Diplôme du 2 ^e cycle dans l'instrument en question
	Pratique aux claviers	15 ans	Diplôme du 2 ^e cycle dans un instrument
	Orgue		Diplôme du 1 ^{er} cycle en piano

PROTECTION DES DONNÉES - SIGNATURE

Les données personnelles des élèves sont conservées et traitées à des fins pédagogiques, administratives et de comptabilité durant une période maximale de 10 ans suivant la dernière inscription conformément à la législation en vigueur.

Les élèves ou les représentants légaux des élèves mineurs d'âge

- consentent à la prise de photos et à des enregistrements vidéo dans le cadre de l'enseignement musical et de manifestations organisées par l'école de musique et à la publication interne et externe de ces photos et enregistrements vidéo

O oui **O non (à cocher s.v.p.)**

- consentent à la publication interne ou externe des résultats d'examens et concours.

O oui **O non (à cocher s.v.p.)**

Pour tout changement ultérieur à ce consentement, prière de contacter le secrétariat.

Les élèves sont tenus

- **de respecter le mobilier, les instruments, les locaux et les installations de l'établissement. Tout dommage Causé par un élève est réparé à ses frais, sans préjudice des peines disciplinaires s'il y a lieu.**
- **de produire une justification valable pour chaque absence. Des absences trop nombreuses peuvent amener l'exclusion de l'élève. À partir de 4 absences non excusées, l'élève est exclu d'office et sans remboursement du minerval.**

Redange, le

Signature de l'élève et /ou tuteur (en cas de mineurs)

.....